



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

3^{eme} trimestre de l'année 2018

Actes publiés au siège
du Parc naturel régional de Chartreuse

SOMMAIRE

TITRE I : DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NEANT

TITRE II : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

NEANT

TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT

34 Finalisation du dossier de candidature pour la labellisation Rivières sauvages du Guiers Mort

TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT

NEANT

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NEANT

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

NEANT

DECISIONS DU PRESIDENT

34 Finalisation du dossier de candidature pour la labellisation Rivières sauvages du Guiers Mort

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 18/34

Objet : « Finalisation du dossier de candidature pour la labellisation Rivières sauvages du Guiers Mort »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 28

Considérant la mise en concurrence faite par consultation directe de plusieurs prestataires potentiels,

Considérant l'analyse des offres réalisée par le Président,

Considérant la conformité des offres,

DECIDE

Article 1 :

De signer le marché pour Finalisation du dossier de candidature pour la labellisation Rivières sauvages du Guiers Mort avec la Scop-sarl Avant Premières 2, Rue de la Croix Lormel – 22 190 PLERIN pour un montant de **5 800 € HT**.

Article 2 :

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 17/07/18

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

ARRETES DU PRESIDENT

NEANT